

- Paysage forestier dense
- Paysage de pâturages boisés



Paysage forestier dense

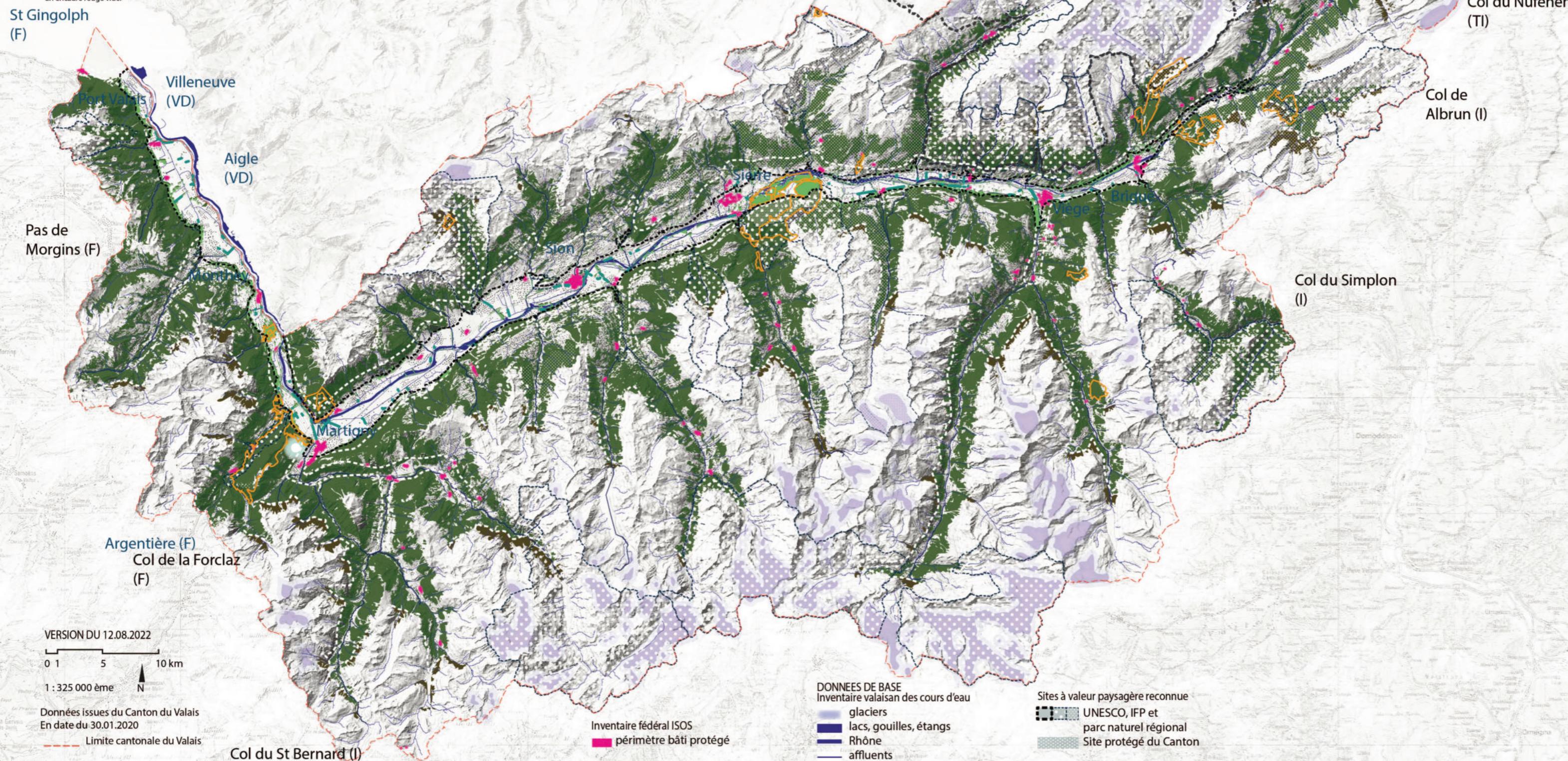
Paysage de pâturages boisés

## MOTIFS PAYSAGERS

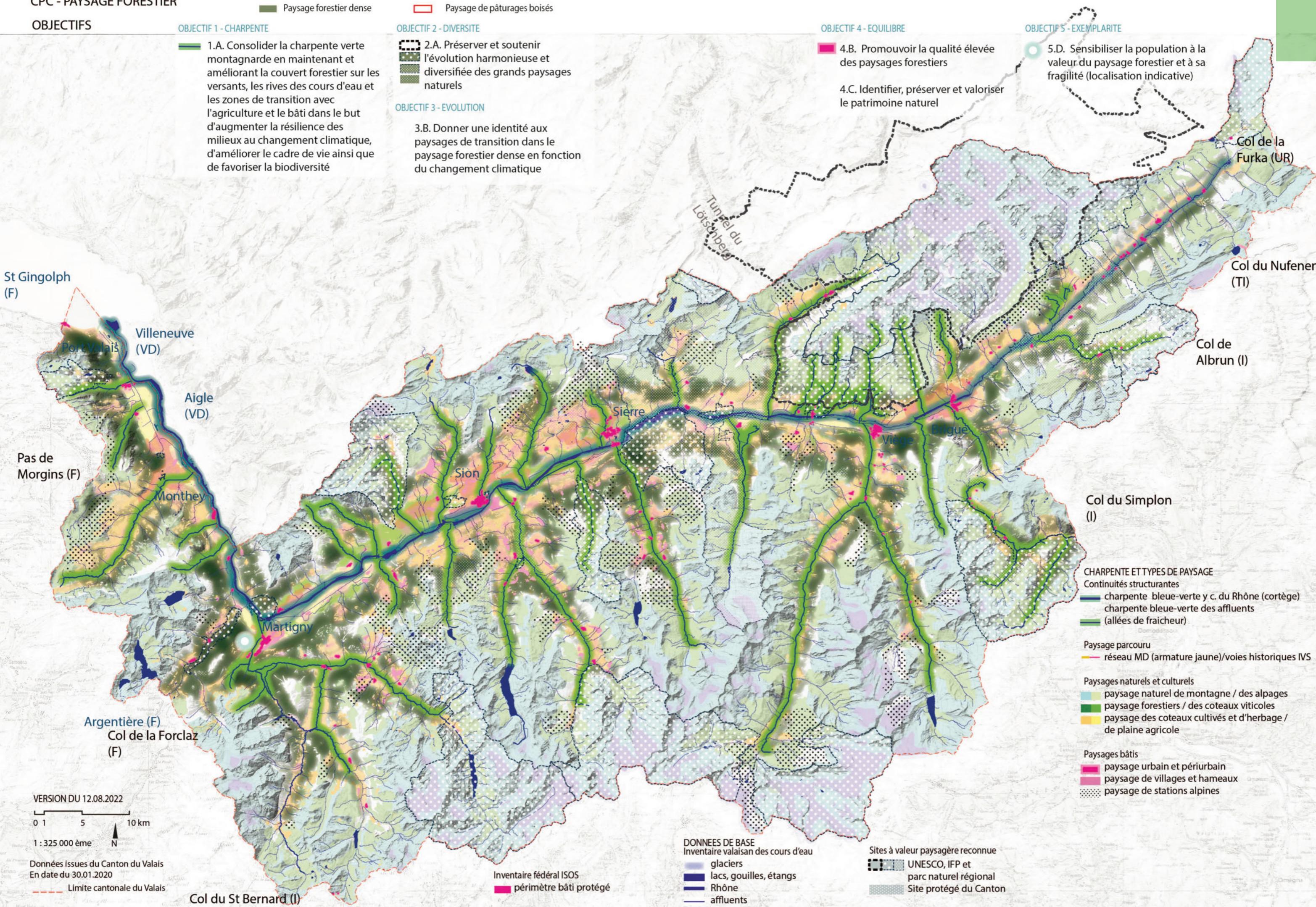
- Motifs structurants
  - forêt de coteau de plaine (< limite altitudinale du Rhône+100m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
  - forêt de versant collinéen et montagnard (> limite altitudinale du Rhône+100m - 1120m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
  - forêt de versant haut-montagnard et subalpin (> limite altitudinale 1120m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
  - pâturage boisé (inventaire en cours d'élaboration)
  - rideau brise-vent en plaine et cordons boisés (données PDC - Allées de peupliers)

\* Les données manquantes concernant un motif sont signifiées dans la légende par un encadré rouge vide.

- Mesures de protection
  - résERVE forestière (inventaire de géodonnées du Canton VS)



# CPC - PAYSAGE FORESTIER



## QUALITÉS GÉNÉRALES

## Définition

Les paysages forestiers sont des zones boisées continues, peu peuplées. Ils sont façonnés par le climat, la topographie, la géologie et l'altitude.

Les forêts recouvrent environ un quart du territoire valaisan, des rives du Rhône jusqu'à la zone subalpine où la limite de la forêt atteint 2'000-2'400 m selon les régions. Un gradient s'observe ainsi depuis le lac jusqu'au fond des vallées alpines où se succèdent des boisement riverains associés à diverses reliques de boisements de plaine, puis des hêtraies, sapinières, chênaies, pinèdes, pessières, mélizins et arolières.

Les forêts imprègnent ainsi le paysage, par les mosaïques de peuplements de structures différentes et les teintes des feuillages caducs ou persistants, printanières ou automnales. L'activité humaine au cours de son évolution a fortement modifié la répartition des surfaces et les types de forêts actuels. L'épicéa a ainsi été fortement favorisé au détriment du sapin blanc et du hêtre. Les pâturages boisés riches en mélèzes présentent un type forestier typiquement créé par la main de l'homme. En plaine, on trouve plusieurs plantations de peupliers qui avaient historiquement pour vocation de fournir du bois de râperie pour les papeteries.

## Cadre cantonal

Les forêts doivent être conservées dans leur étendue et leur répartition géographique, et protégées en tant que milieu naturel (art. 1 LFo).

La fiche A.6 « Fonctions et gestion forestière » du PDC pose les enjeux d'une stratégie de développement basée sur le renforcement des fonctions protectrices, productives, biologiques et sociales de la forêt et formule des principes de base tels que : maintenir et promouvoir l'économie forestière régionale qui permet de réduire l'impact sur l'environnement en utilisant une ressource locale et renouvelable ; assurer et améliorer la fonction de protection de la population des forêts par un entretien efficace et régulier ; augmenter la biodiversité, en premier lieu dans les types de forêt particuliers au Valais et/ou contenant des espèces rares ou emblématiques du canton ...

## Qualités

Le paysage forestier dense englobe tous les milieux forestiers dominés par les arbres, qu'ils soient de plaine, de coteaux ou de versants forestiers. Il se distingue par ses quatre fonctions principales : protection contre les dangers naturels, production de matière première durable, protection de la biodiversité et récréation (accueil du public notamment à travers le réseau dense de sentiers pédestres et de lieux de contemplation).

La fonction de production répond aux buts d'exploitation et de valorisation du bois (également pour des produits typiques régionaux). On peut remarquer un fort attachement de la population à la forêt, notamment aux fonctions protectrices et de délassement.

La gestion forestière actuelle prend en compte l'évolution de la composition en essences due aux changements climatiques, les effets de ces derniers sur la stabilité et la santé des massifs forestiers ainsi que leur impact sur la réalisation des fonctions forestières nécessaires à la population.

Les connexions entre les milieux naturels assurées par le paysage forestier remplissent la fonction de protection de la



Val Ferret - Différentes topologies de milieux forestiers typiques de vallées latérales

biodiversité. L'interface avec les milieux urbains et agricoles est parfois sujette à des conflits d'usage. Enfin, la forêt, avec ses différents étages de végétation et les multiples essences, a également un rôle d'agent régulateur face aux changements climatiques.

## Références

- WWF, 2019 : Un réseau pour la biodiversité. Proposition et exigences pour une infrastructure écologique sur le Plateau suisse
- Ville de Sion, 2017 : AcclimataSion, Aménagement des villes et adaptation au changement climatique
- OFEV, 2015 : Biodiversité en forêt, Objectifs et mesures
- État du Valais, 2014 : Guide de la forêt valaisanne
- OFEV, 2013 : Politique forestière 2020, Visions, objectifs et mesures pour une gestion durable des forêts suisses
- OFEV, 2013 : Forêt protectrice en Suisse, du projet SilvaProtect-CH à la forêt protectrice harmonisée
- Bio-eco, du dialog-umwelt, Ernst Basler+Partner, 2012 :

Adaptation aux changements climatiques dans les villes suisses, Rapport final

- Agidea, 2009 : Les réseaux écologiques, Une ordonnance pour promouvoir les réseaux écologiques
- OFEV, 2005 : Gestion durable des forêts de protection
- Delarze R., 2005 : Réseau Écologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC), Concept directeur
- OFEV, 2004 : Programme forestier suisse, Programme d'action 2004-2015
- OFEFP, 2004 : Cahier de l'environnement n°373 Nature et paysage - Réseau écologique national REN, Rapport final

## Bases légales

- Loi fédérale sur les forêts (LFo)
- Loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels (LcFDN)



Village de Liddes - Route internationale du Grand-St-Bernard et forêt protectrice de la Lantse

## CHAMPS DE TENSION

## Entre prestations d'habitat et foncière

Toute construction en forêt, d'ordre public ou privé, induit des nuisances à la faune et à la flore, des pollutions potentielles et la fragmentation du milieu naturel.

Les boisements de plaine sont sous pression, principalement face au développement urbain et industriel. Les surfaces agricoles (vigne et agriculture de plaine) tendent à s'intensifier. La législation forestière protège strictement les forêts. Des mesures de compensation peuvent contribuer à augmenter marginalement ces espaces naturels forestiers devenus rares en plaine.



Vernayaz - Différentes lignes à haute tension

## Entre prestations d'habitat et de production

Avec la déprise agricole, les forêts de montagne progressent au détriment des espaces ouverts (prés escarpés et pâturages sous-pâturés principalement). À long terme, la biodiversité diminue avec leur fermeture.



La Luette dans le Val d'Hérens

## Entre prestations foncière, de production et de régulation

Le développement d'infrastructures de production ou de transport d'énergie ainsi que d'autres constructions peuvent entrer en conflit avec les objectifs de protection de la forêt et restreindre la gestion et l'exploitation forestières (ex. vols d'hélicoptères plus complexes).



La Luette dans le Val d'Hérens

## Entre prestations d'habitat et culturelle (cadre de vie)

Le développement des zones bâties morcelle les paysages naturels, ce qui impacte la concrétisation des fonctions forestières.

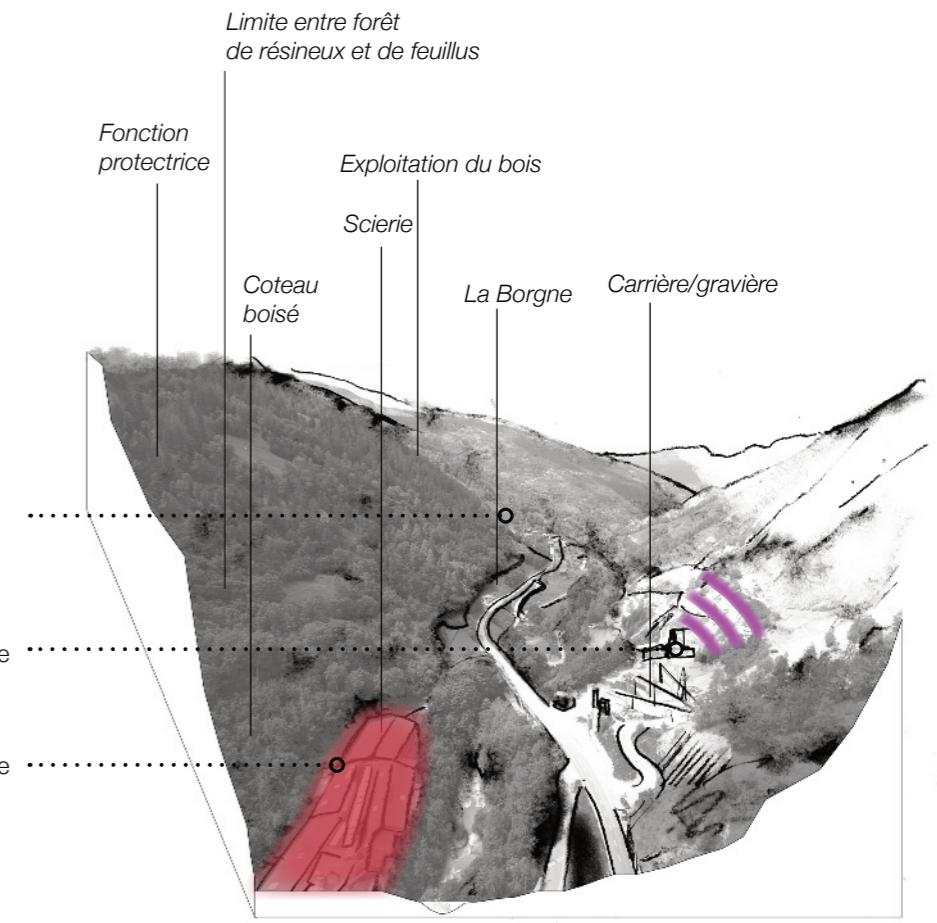


Val de Bagnes - Anciens pâturages abandonnés, reboisés d'épicéas et de mélèzes, ainsi que différentes friches plus récentes de feuillus divers dans les mayens en amont

La forêt est très prisée pour de nombreuses activités de loisirs, ce qui peut nuire à la flore et à la tranquillité de la faune

Nuisances dans un lieu sauvage

Activité industrielle en forêt riveraine

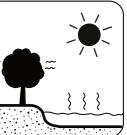


La Luette dans le Val d'Hérens

## Entre prestations d'habitat et culturelle (loisirs/détente)

La forêt est très prisée pour de nombreuses activités de loisirs, ce qui peut nuire à la flore et à la tranquillité de la faune.

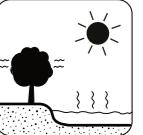
## OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
<b>OBJECTIF 1 - CHARPENTE</b>				
	<b>1.A. Consolider la charpente verte montagnarde en maintenant et améliorant le couvert forestier sur les versants, les rives des cours d'eau et les zones de transition avec l'agriculture et le bâti, dans le but d'augmenter la résilience des milieux au changement climatique, d'améliorer le cadre de vie ainsi que de favoriser la biodiversité</b>			
<b>A.6 P1</b> Assurer une gestion durable des forêts, qui se fonde sur une sylviculture proche de la nature et qui tend à la multifonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connecter les rives boisées des cours d'eau de montagne jusqu'en plaine</li> <li>• Préserver la connexion entre les milieux naturels, les corridors écologiques</li> <li>• Améliorer la répartition des surfaces de valeur écologique afin d'assurer leur connectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser pour les aires forestières dans la plaine du Rhône des outils de planification, qui permettent d'anticiper la délocalisation (défrichement et plantation ailleurs), pour que la forêt ait le temps de se développer et de réaliser sa fonction écologique</li> <li>• Élaborer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les communes concernées, les concepts régionaux nature et paysage permettant de localiser les éléments de valeur et d'optimiser les liaisons et équilibres écologiques</li> <li>• Mettre en place une gestion coordonnée de corridors biologiques, de mise en réseau et de qualité du paysage, notamment au travers des projets d'agglomération, des PDI, des planifications agricoles ou des parcs naturels régionaux</li> <li>• Intégrer, en cas de projet, des diagnostics écologiques dans le but d'étoffer les corridors écologiques, voire d'en définir de nouveaux</li> <li>• Réduire les fractures le long de la charpente bleue-verte en reboisant où c'est nécessaire (maintenir des espaces herbacés non forestiers), avec pour but le comblement des manques pour une mise en réseau</li> </ul>	Concept régional nature et paysage (CRNP)  Plan directeur intercommunal (PDI)  Projet d'agglomération (PA)  Planification agricole  Parcs naturels régionaux (PNR)  Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement  Planification de l'infrastructure écologique 	
<b>B.6 P5</b> Ménager les milieux sensibles traversés (p. ex. forêt, agriculture) ou abritant des espèces rares et/ou menacées, veiller à ne pas interrompre les corridors faunistiques, et limiter les dérangements dans les districts francs, les zones de tranquillité de la faune et les zones d'hivernage prioritaires de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver un équilibre entre activités de loisirs et milieux sensibles traversés (p. ex. forêt, agriculture, biotopes protégés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et améliorer l'attractivité des berges du Rhône et de certains affluents</li> <li>• Assurer l'information des visiteurs et visiteuses des sites sensibles, ainsi que leur canalisation, par une signalétique appropriée ou la présence de personnel aux périodes et endroits adéquats, et former/sensibiliser le personnel des offices du tourisme</li> <li>• Créer, dans certains cas, des points d'observation des milieux naturels lorsqu'ils ne peuvent pas être parcourus</li> </ul>	Plan directeur intercommunal (PDI)  Projet d'agglomération (PA)  LIML, planification des itinéraires de mobilité de loisirs 	
<b>A.6 P6</b> Valoriser la forêt en tant qu'espace de détente et de loisirs pour la population indigène et les touristes en améliorant son accessibilité tout en respectant les zones de protection sensibles				

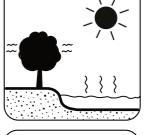
## OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
<b>OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ</b>				
<p><b>2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels</b></p>				
<b>A.6 P7</b> Sauvegarder la variété des paysages ouverts traditionnels en gérant l'extension naturelle de la forêt	<p><b>Forêts de coteau de plaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et protéger les structures écologiques existantes</li> <li>• Assurer la conservation de l'aire forestière</li> <li>• Assurer le cycle naturel complet des forêts en renonçant à l'exploitation et en conservant et améliorant la qualité des milieux forestiers particuliers par des interventions ciblées</li> <li>• Renforcer, valoriser et augmenter le nombre des rideaux brise-vent dans les mosaïques de la plaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le relevé, la gestion et la préservation des forêts des coteaux</li> <li>• Définir les pâturages boisés comme une solution viable pour concilier les intérêts agricoles, forestiers et naturels</li> <li>• Attribuer des contributions à la qualité du paysage (CQP) en fonction des structures paysagères</li> <li>• Maintenir des boisements en plaine du Rhône (selon critères forestiers : diversifiés et adaptés aux changements climatiques)</li> </ul> <p><b>Châtaigneraies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'entretien et la remise en état des murs et des terrasses ainsi que l'entretien des anciens accès et des constructions destinées à la culture des châtaignes, avec le maintien de l'exploitation sylvo-pastorale si elle est judicieuse, en s'appuyant sur des projets soumis à subventionnement car en faveur de la biodiversité et de la conservation de la valeur patrimoniale</li> </ul> <p><b>Paysage historique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstituer des rideaux brise-vent en s'appuyant notamment sur leur composition et situation historiques</li> </ul>		<p>SFP, OFEV, Extension naturelle des forêts en Valais – Guide méthodologique pour les communes, 2011</p> <p>WSL, Quatrième Inventaire forestier national suisse – Tableaux et cartes des résultats de l'IFN 2009-2013</p> <p>Possibilités de soutien pour projets économiques via la Nouvelle politique régionale (NPR)</p>
			Planification régionale agricole (PDR)	Concept régional nature et paysage (CRNP)

## OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
<b>OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ</b>				
<b>2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels</b>				
<b>A.6 P2</b> Assurer la protection contre les dangers naturels en entreprenant les interventions sylvicoles nécessaires dans les forêts protectrices	<b>Forêts de versant collinéen et montagnard</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et développer les forêts de plaine, les forêts alluviales, les boisements des rives et du delta du Rhône</li> <li>Mettre en évidence les éléments culturels historiques par des mesures sylvicoles appropriées</li> <li>Limiter les risques de dégâts aux forêts (p. ex. incendies, néobiontes - flore et faune)</li> </ul>	<b>Fonction de protection</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler l'entretien, afin de favoriser le renouvellement de la forêt ainsi qu'une densité suffisante</li> <li>Encourager les reboisements favorisant la diversité des essences ainsi qu'un enracinement optimal pour lutter contre l'érosion et les glissements de terrain</li> <li>Entretenir des lieux symboliques et des points de vue, préserver des arbres remarquables comme points de repère</li> <li>Sensibiliser le public sur les risques d'incendie et les plantes invasives. Organiser des points d'information tout public sur les menaces à la santé de la forêt</li> <li>Adapter la sylviculture aux nouveaux enjeux créés par les changements climatiques (périodicité de coupe plus élevée, composition en essences indigènes plus diversifiées, variation de la structure des peuplements)</li> <li>Encourager la sylviculture proche de la nature en s'appuyant sur les essences locales et leurs différents atouts</li> </ul>	SFP, OFEV, Extension naturelle des forêts en Valais – Guide méthodologique pour les communes, 2011	
<b>A.6 P5</b> Encourager l'utilisation rationnelle du bois indigène, notamment en tant que matière première pour la construction et autres produits économiques, ainsi que comme agent énergétique	• Valoriser la chaîne de production du bois, économiquement et culturellement	<b>Fonction de production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commercialiser les produits locaux, documenter l'histoire et les traditions locales, développer et créer des produits locaux (p. ex. redynamisation de la culture de la châtaigne, fêtes)</li> <li>Promouvoir le bois local (pour la construction et l'ameublement, pour la production de panneaux, papier et carton, pour la production d'énergie ...) : commerce avec les entreprises locales, présentation de la gestion forestière actuelle et traditionnelle, développement de produits, diversification de la production</li> <li>Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers sur les possibilités de projets subventionnés</li> </ul>	WSL, Quatrième Inventaire forestier national suisse – Tableaux et cartes des résultats de l'IFN 2009-2013	
			SFP, SSCM, Concept de protection contre les incendies de forêts, 2009	
			État du Valais, SFNP : harmonisation des forêts protectrices prioritaires	
			Possibilité de soutien de projets économiques via la Nouvelle politique régionale (NPR)	
			Stratégie « Bois », en cours d'élaboration, Agenda 2030	
			Stratégie énergétique - Confédération 2050	

## OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
<b>OBJECTIF 3 - ÉVOLUTION</b>				
<p><b>3.B. Donner une identité aux paysages de transition dans le paysage forestier dense en fonction du changement climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et valoriser les espaces de transition du paysage entre forêt et bâti, entre forêt et espaces agricoles</li> <li>Mettre en avant le rôle important des zones de transition dans les milieux naturels de montagne pour affronter les changements climatiques</li> </ul>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir l'existant et recréer les cordons boisés structurants</li> <li>Valoriser et entretenir les lisières forestières à haute valeur écologique</li> <li>Structurer les zones de transition en favorisant l'entretien des limites forestières traditionnelles avec le milieu bâti, les routes et l'agriculture</li> <li>Sécuriser le pied de la pente pour protéger les infrastructures ou le bâti (généralement routes cantonales)</li> <li>Structurer les limites forestières artificielles et démonter les constructions ou installations en forêt non conformes à l'affectation de la zone comme les routes asphaltées</li> <li>Sensibiliser à la problématique du morcellement du paysage ainsi que de l'impact sur la faune</li> <li>Travailler sur les zones de transition autour des réserves naturelles</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir et communiquer autour des zones de transition, des réserves forestières, et de leurs atouts pour la biodiversité et le bon fonctionnement des systèmes naturels</li> </ul>	Réseau écologique cantonal (REC)	
<b>OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE</b>				
<p><b>4.B. Promouvoir la qualité élevée des paysages forestiers</b></p> <p><b>A.9 P6</b> Renforcer la nature en ville afin d'améliorer la qualité de vie urbaine, de limiter le risque d'inondations par la mise en place de sols perméables et de lutter contre les îlots de chaleur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner l'évolution de la forêt due aux changements climatiques</li> <li>Sensibiliser au rôle important des arbres pour la régulation du climat (particulièrement dans les centres-villes et les zones périurbaines)</li> <li>Valoriser les sols perméables en ville pour planter des arbres en pleine terre (rôle d'espace public, de lieux de détente et de fraîcheur)</li> <li>Accompagner la transformation des forêts en termes de modification de leur structure/modification des essences liée au changement climatique : interventions visant à maintenir les prestations de la forêt</li> </ul>				
		<p><b>Nature en ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier le choix des espèces végétales, le rôle et la gestion des arbres dans un développement urbain adapté au réchauffement climatique, contre les îlots de chaleur en milieu urbain</li> <li>Préserver les lieux boisés en ville à haute valeur patrimoniale (tels que Montorge et Tourbillon à Sion)</li> </ul> <p><b>Régulation du climat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir des îlots de fraîcheur (protection, entretien et valorisation des sentiers et des bisses)</li> </ul>		  

## OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
<b>OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ</b>				
<b>5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage forestier et à sa fragilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les loisirs en forêt</li> <li>• Communiquer sur le paysage forestier au travers d'offres touristiques et de loisirs respectueuses de la nature</li> <li>• Encourager les actions de sensibilisation (sorties didactiques pour les écoles, évènements publics, communication officielle sur les projets emblématiques, panneaux d'information...)</li> </ul>				
				 